

MAIRIE D'IPPLING

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2023

Le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion de l'exercice principal dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2022, ainsi que le compte de gestion du lotissement « Baechel » 2022.

Le conseil municipal élit à l'unanimité des membres présents, Monsieur Frédéric FERRY, Président de séance pour les délibérations relatives aux :

- compte administratif 2022
- et compte administratif « Lotissement Baechel » 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Frédéric FERRY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Philippe LEGATO, Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

- Dépenses : 620.574,78 € + 209.038,95 € Restes à réaliser : 203.100 €
- Recettes : 747.948,95 € Restes à réaliser : 6.700 €

Déficit de clôture : 81.664,78 €

Fonctionnement

- Dépenses : 411.446,51 €
- Recettes : 526.910,08 € + 246.175,94 €(report) = 773.086,02 €

Excédent de clôture : 361.639,51 €

RESULTAT : Excédent : 279.474,73 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2022.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Frédéric FERRY, délibérant sur le compte administratif « Lotissement Baechel » de l'exercice 2022 dressé par M. Philippe LEGATO, Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

- Dépenses : 83.855,07 € + 283.093,67 €(report 2021) = **366.948,74 €**
- Recettes : **283.093,67 €**

Fonctionnement

- Dépenses : 313.235,03 €
- Recettes : 271.536,56 € + 104.552,71 €(report 2021) = **376.089,27 €**

RESULTAT : - 21.000,83 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif « Lotissement Baechel » 2022

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LEGATO, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

- constate que ce compte fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 361.639,51 €

- constate que la section d'investissement enregistre un déficit de – 81.664,78 €+ 6.700,00 €(RAR en recettes) – 203.100,00 €(RAR en dépenses)

décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- 300.000,00 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »

- 61.639,51 € au compte 002 « excédent antérieur reporté.

Les délibérations relatives au mandatement des dépenses de la section d'investissement entre le 1^{er} janvier et le vote du budget primitif ne doivent prévoir que des opérations nouvelles.

A la demande du receveur municipal, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retirer la délibération du 9 décembre 2022, prévoyant le mandatement des dépenses d'investissement entre le 1^{er} janvier et le vote du budget primitif 2023.

Après avoir pris connaissance du devis de BH ELECTRICITE relatif à la rénovation de l'éclairage public, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition et décide de confier les travaux à l'entreprise BH ELECTRICITE pour un montant de 78.092,42 € HT soit 93.710,90 € TTC.

Il sollicite la subvention dans le Cadre du Fonds Vert « Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public »

Après avoir pris connaissance du devis de l'entreprise Turquoise Façade de Sarreguemines, relatif à l'isolation des murs par l'extérieur du bâtiment 4 rue de la Gare,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- accepte la proposition

- décide de confier les travaux à l'entreprise Turquoise Façade pour un montant de 35.030,00 € HT soit 36.956,65 € TTC.

Il sollicite la subvention dans le Cadre du Fonds Vert « Mettre en œuvre la Rénovation Energétique des Bâtiments Publics »

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'afin de sécuriser le passage des piétons sur le pont du Strichbach rue de la Gare, il y a lieu d'aménager un trottoir.

Vu le devis estimatif du bureau d'études MK Etudes pour un montant de 42.616,50 € HT soit 51.139,80 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise la réalisation des travaux et sollicite la subvention dans le cadre du dispositif de l'AMISSUR.

Vu les travaux de réparation du battant de la cloche de l'église pour un montant de 2171,00 € HT, soit 2605,20 € TTC, le Conseil de Fabrique propose de participer à hauteur de 2171,00 € au montant des travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte la participation financière du Conseil de Fabrique d'un montant de 2171,00 €

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 09 juin 2020

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Droit de préemption urbain :

Pas d'exercice du droit de préemption pour :

- DIA reçue de Me Emilie Gussetti, bien situé Section 1 N° 176, 11 rue Notre-Dame à IPPLING d'une superficie de 392 m²
- DIA reçue de Mes Pefferkorn – Baillot - Thines, bien situé Section 6 N° 279/7, 47 rue de Sarreguemines d'une superficie de 5 m²
- DIA reçue de Mes Schaub – Ducanos, bien situé Section 2 N° 190/168, 2A rue des Vergers d'une superficie de 1032 m²

Vu la délibération du 9 décembre 2022 autorisant la vente de l'immeuble situé 3b rue de Metz à IPPLING ainsi qu'une partie du terrain attenant, à Monsieur Guillaume SCHWAEGER

Vu le bornage des nouvelles parcelles effectué par le géomètre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise la vente des parcelles cadastrées comme suit, à Monsieur SCHWAEGER :

Section 1 N° 451 pour une superficie de

Section 1 N° 453 pour une superficie de

Section 1 N° 455 pour une superficie de

ce qui représente une surface totale de 3,84 ares pour la somme de 110.000,00 €TTC

Il autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous documents y afférent.

Le Maire donne lecture du courrier adressé par le président de l'Entente Jeunes Est Moselle (E.J.E.M.) qui sollicite une subvention pour la participation aux frais de location du gymnase de Hundling pour la période hivernale à savoir, de novembre 2022 à mars 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'allouer, une subvention de fonctionnement de 350 € à verser sur le compte de l'E.J.E.M.